

D

DISTRIBUTION	
Anciennes Structures	Nouvelles Structures
DR	RB - RC - RP RT - RM - RV SA DB - DC - DP DT - DM - DV

RECTIFICATIF N° 1**A L'INSTRUCTION GENERALE**

D 1

du 25 janvier 1939

"Correspondance directe entre le Ministre des Travaux Publics (Direction Générale des Chemins de fer) et les Directeurs de l'Exploitation des Régions"

PARIS, le 3 février 1972

En raison de la réorganisation des structures de la S.N.C.F., l'Instruction Générale D 1 est devenue sans objet.

En conséquence, ce document se trouve annulé par la publication du présent rectificatif et doit être retiré des collections.

Le Directeur Général,

R. GUIBERT.